

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Des prestations de formation interentreprises, de e-formation et d'information

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les rapports entre IRAM HABITAT et son Client, agissant à des fins professionnelles ou à titre personnel, pour la réalisation d'une prestation de formation ou d'information, et prévalent sur tout autre document, y compris s'il y a lieu sur les Conditions générales d'achat du Client. Elles ne s'appliquent pas aux prestations de formation intra-entreprise et de conseil.

MODALITES D'INSCRIPTION

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide d'un bulletin d'inscription d'IRAM HABITAT dûment rempli et renvoyé par courrier, fax ou par courriel une fois scanné.

L'inscription à une formation à distance sans tutorat doit être accompagnée du règlement total de la prestation, TVA incluse, pour permettre l'ouverture des droits d'accès à la formation.

L'inscription à un parcours fera l'objet de la facturation d'un acompte de 50% du prix HT du parcours, plus TVA en vigueur.

Le bulletin est disponible sur les brochures promotionnelles, sur le site www.iram-habitat.fr ou sur simple demande téléphonique au **06.22.22.50.75**.

Si le Client utilise un bon de commande de sa Société, il y joint le bulletin d'inscription d'IRAM HABITAT dûment rempli. Après réception du bulletin, une confirmation d'inscription est adressée au Client par e-mail ou par télécopie, accompagnée, pour les prestations de formation, d'une convention de formation. Le Client doit renvoyer à IRAM HABITAT un exemplaire complété, signé et revêtu du cachet de son entreprise.

PRIX

Les prix lorsqu'ils seront indiqués Hors Taxes ils seront à majorer du taux de T.V.A. applicable en vigueur à la date de facturation.

Les tarifs sont forfaitaires ; ils comprennent la formation ou le séminaire et les supports pédagogiques, physiques ou dématérialisés le cas échéant.

Dans le cas de prestations présentes, les pauses et les déjeuners ne sont pas compris.

REMISES PARTICULIERES

Une remise de 10% sur le prix des MAJ (Mise A Jour) est accordée aux professionnels du diagnostic technique immobilier.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement de la prestation par chèque à l'ordre d'IRAM HABITAT ou par virement, identification bancaire disponible sur simple demande.

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. IRAM HABITAT ne pratique pas l'escompte.

Si le Client souhaite qu'un organisme collecteur (OPCA) prenne en charge le règlement de la prestation de formation ou e-formation, il lui appartient de le mentionner sur le bulletin d'inscription.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le Client s'acquittera du solde du coût de la formation.

En tout état de cause, si la prise en charge par l'OPCA du montant de l'action de formation n'est pas reçue par IRAM

HABITAT au début du stage, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

A l'issue de la prestation, IRAM HABITAT adressera au client ou, le cas échéant, à l'OPCA une facture en double exemplaire.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT D'IRAM HABITAT

IRAM HABITAT se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation. Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité compensatrice ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation du fait d'IRAM HABITAT.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

Première annulation :

Si une annulation intervient moins de quatorze jours calendaires avant la date de début de la prestation, IRAM HABITAT se réserve le droit de facturer des frais d'annulation pouvant atteindre la totalité du prix de la prestation. Après le début de la prestation, en cas d'annulation, d'absentéisme ou d'abandon, IRAM HABITAT facturera directement au Client la totalité du prix de la prestation.

Deuxième annulation et/ou report :

La franchise de quatorze jours calendaires n'est plus applicable, et IRAM HABITAT facturera la totalité de la prestation.

SUBSTITUTION

IRAM HABITAT offre la possibilité au Client, avant le début de la prestation, de substituer au participant inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins, avec l'accord préalable d'IRAM HABITAT.

RESPONSABILITE

La responsabilité d'IRAM HABITAT vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à IRAM HABITAT au titre des présentes conditions.

DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation.

A défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Marseille sera seul compétent.

CGV - Siège social : 90. Avenue de Mazargues « Les Moulins du Prado » – 13008 MARSEILLE - Copyright CURTO JOSE 05/2012-.